

COMPTE RENDU
Séance du CONSEIL MUNICIPAL 18 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 11/01/2018

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 3

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance extraordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, François ANGLADE.

Présents : Mesdames Geneviève JALBY, Corinne CONSTANTIN, Annick JALABERT, Marie ABBAL, Rose-Marie FARDEL et Odette BOYER
Messieurs François ANGLADE, Patrice LAFFOND, Jacques ROMERO, Amédée BRAL, Yves LUCAS et Bertrand WOHMANN

Absents : Messieurs Marcial ROUQUIER et Thomas FUENTES

Absentes excusées : Madame Isabelle BRISSON

Pouvoirs : Madame BRISSON Isabelle qui donne procuration à Madame JALBY

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Corinne CONSTANTIN est désigné(e) secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte**

1°) APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2°) DÉNOMINATIONS DE VOIES PUBLIQUES
- Création de noms de rues -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Monsieur le Maire signale l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies,
Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,
Considérant que les frais de fourniture, de pose, d'entretien et de renouvellement de plaques indicatives sur les immeubles ou sur des poteaux à implanter sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les voies communales communément appelées « Route des Prés » et « Allée des Tilleuls » sont désormais dénommées officiellement « Route des Prés » et « Allée des Tilleuls ».

DIT que les frais de fourniture, de pose, d'entretien et de renouvellement de plaques de rue sur les immeubles ou sur des poteaux à implanter sont à la charge de la commune,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et aux administrations concernées par les noms de rue (Impôts, Cadastre, France Télécom, EDF, Service des eaux, etc...)

**3°) POURSUITE DES PROCEDURES D'ELABORATION OU D'EVOLUTION
DES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) OU DES DOCUMENTS EN TENANT LIEU
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LES AVANT-MONTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24/03/2014, définissant les modalités de transfert de compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18/09/2017 approuvant le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1^{er}/01/2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1467, du 28/12/2017, portant modification des compétences de la Communauté de Commune Les Avant-Monts ;

Vu l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme qui précise que la Communauté de Commune nouvellement compétente peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure d'élaboration a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. La Communauté de Commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de compétence.

Procédure engagée à ce jour :

- Révision générale du PLU de 2007

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la Communauté de Commune pour la poursuite de la procédure engagée par la Commune de LAURENS avant le transfert de compétence et de se substituer à la Commune dans tous ses actes et délibérations afférents à la procédure engagée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre de Mme Geneviève JALBY),
AUTORISE** La Communauté de Commune Les Avant-Monts à poursuivre la procédure engagée par la Commune de LAURENS avant le transfert de compétence.

**4°) PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITS DU BOULODROME
ET DE LA MAISON DE RETRAITE « LA MURELLE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits du Boulodrome et de la Maison de Retraite « La Murelle ».

Il demande au Conseil Municipal de lancer un appel d'offre pour ce projet.

Pour cette installation, un raccordement spécifique est obligatoire.

Un devis nous a été soumis par la Société ENEDIS : 37 807,02 € H.T. soit 45 368,42 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce devis ainsi que le projet photovoltaïque et le lancement d'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention de Mme Isabelle BRISSON), APPROUVE le devis soumis par le Société ENEDIS d'un montant de 37 807,02 € H.T. soit 45 368,42 € T.T.C, APPROUVE le projet d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits du Boulodrome et de la Maison de Retraite « La Murelle », ACCEPTE le lancement d'appel d'offre.

**5°) CONVENTION HERAULT ENERGIES
- Fin de contrat - Nouveau modèle de convention -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de gestion des certificats d'économie d'énergie que la commune a signée avec Hérault Énergies prend fin dans les prochains mois.

Hérault Énergies nous propose donc un nouveau modèle de convention et nous précise les modalités de reversement des CEE, après déduction des frais de gestion de 15 % :

- Reversement ou actions pédagogiques à destination des scolaires après atteinte d'un seuil de 200 €.

Monsieur le Maire présente le modèle de convention à l'assemblée.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite poursuivre ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de poursuivre le partenariat avec Hérault Énergies, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

6°) Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- de la réalisation du diagnostic de la qualité de l'air à l'école (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018) et présente l'offre retenue comme la plus intéressante et la plus sérieuse par la Communauté de Communes les Avant-Monts. Des capteurs sont mis en place et récupérés au bout d'une semaine afin de faire l'objet d'une analyse ;
- que Pierre FERNANDEZ, Policier Municipal, propose de mettre en place une campagne de sensibilisation de la salubrité publique pour les déjections canines. Un devis de 1 075 € a été effectué pour la pose de 4 distributeurs de sacs à déjections, avec poubelles et panneaux ;
- que le spectacle prévu le 20/01/2018 est annulé par manque de vente de tickets (seulement une dizaine) ;
- des dates de présentation des vœux dans différentes communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la clôture de la séance à 19 H 30

Le Secrétaire de séance
Corinne CONSTANTIN



Le Maire,
François ANGLADE

